AVIS DE COURSE HABITABLES 2021-2024

Sélective Championnat de France Entreprise

Challenge National FFSE HABITABLES
VOILE POUR TOUS Challenge Youenn ROUSSE
Du 07 au 10 octobre 2021
PIRIAC SUR MER
NAUTISME EN PAYS BLANC
GRADE 5 A

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.
En fonction des conditions sanitaires, les moyens digitaux (site internet de nautisme en pays blanc: https://www.npb.asso.fr) pourront être utilisés comme « Tableau Officiel ». Dans ce cas, il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront alors se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.
Le Pass Sanitaire s'applique pour l'ensemble de l'évènements VOILE POUR TOUS Challenge Youenn ROUSSE à tous les participants (compétiteurs/pratiquants)

1 REGLES

La régate sera régie par :
1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
1.3 Les règlements fédéraux,
1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après le *jeudi 07 octobre* à *école de voile de Piriac 3 rue port Boucher 44420 Piriac sur Mer*.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION.

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte La course Voile pour tous challenge Youenn Rousse est ouverte aux équipages mixtes et aux équipages Féminins.

4.1 - selon Formule HN France Osiris (H109&108-Classe C, D, E, F, G, R1, R2, R3, R4) d'un tirant d'eau maximum de 2 mètres 10 et conformes aux règles de jauge édictées par le guide Osiris Habitable 2021 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en *4e* catégorie de navigation ou équivalent.et aux règles d'armement et de sécurité minimum prescrites par les Affaires Maritimes (6 milles d'un abri minimum division 240)
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Tous les équipiers doivent être en possession de leurs licences FFSE(annuelle ou évènementielle) ou FFVoile (possible de prendre la licence FFSE sur place à NPB).

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile ou FFSE doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFSE ou ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence FFSE ou ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- le pass sanitaire sera demandé à tous les skippers et équipiers et organisateurs du challenge voile pour tous

- En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.
Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque COVID 19 :
En s'inscrivant au Challenge National FFSE HABITABLES VOILE POUR TOUS Challenge Youenn ROUSSE, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque COVID 19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.
Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter.
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le COVID 19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'Autorité Organisatrice ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID 19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination.
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant au Challenge National FFSE HABITABLES voile pour tous Challenge Youenn ROUSSE.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.3.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à *Nautisme en Pays Blanc BP 20 3 rue port Boucher 44420 Piriac sur Mer* jusqu'au *1er octobre 2021*. ***Clôture des inscriptions 1er octobre 2021.***

4.5 **Il est demandé aux équipages de faire obligatoirement une préinscription par internet à :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTvLJIU41_QTUAxGprgAJZocKdfsnlufTipGa-2aBE_dfbJQ/viewform?usp=sf_link

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Il est demandé aux équipages de faire obligatoirement une préinscription par internet et les droits d'inscriptions à payer par virement avant la date du 8 octobre 2021.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits à courir sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Moins de 9.99 metres	*180 Euros*
A partir de 10 mètres	*230 Euros*

5.2 Sont ne sont pas inclus dans les droits à payer pour le repas des équipages et les paniers repas.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. *Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres*

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sélective Championnat de France Entreprise

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : Ecole de voile de Piriac 3 rue port Boucher 44420 Piriac sur Mer

Date	De	À
Jeudi 7 octobre	*14h00*	*18h00*

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Pas de contrôle.

8.3 Jours de course :

Date	Pour tous
Vendredi 8 octobre	Course
Samedi 9 octobre	Course
Dimanche 10 octobre	jour de réserve

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Pour tous	*10 courses*	*4*	*5*

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à *9 h00*.

8.6 Le dernier jour de course programmé en jour de réserve, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *11h00*.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de kilogrammes (pas de peser),

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC *N° 1* fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de *type construit et côtier*
L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE carte SHOM 7033.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 *2* courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

14.3 La règle A5.3 ne s'applique pas.

14.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

Emplacement au port : Les bateaux seront durant l'épreuve en stationnement « Ponton C » canal VHF 09 capitainerie TEL : 02.40.23.52.32.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : 1er équipage féminin et masculin ou mixte

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter **NAUTISME EN PAYS BLANC**
Bruno SCHOCH
Nautisme en Pays Blanc
3, rue de Port Boucher
BP 20
44420 Piriac-sur-Mer
Tel : 02.40.23.53.84
GSM : 06.07.69.70.53
Adresse mail : nautismeenpaysblanc@gmail.com
Adresse web : http://www.npb.asso.fr
Adresse Facebook NPB : https://www.facebook.com/NPB.nautisme.en.pays.blanc/

Informations hébergement :

Office de Tourisme7 Rue des Cap-horniers 44420 Piriac-sur-Mer Tel : 02.40.23.51.42 E-mail : otsi@piriac.net

ANNEXE N° 1 ZONE DE COURSE

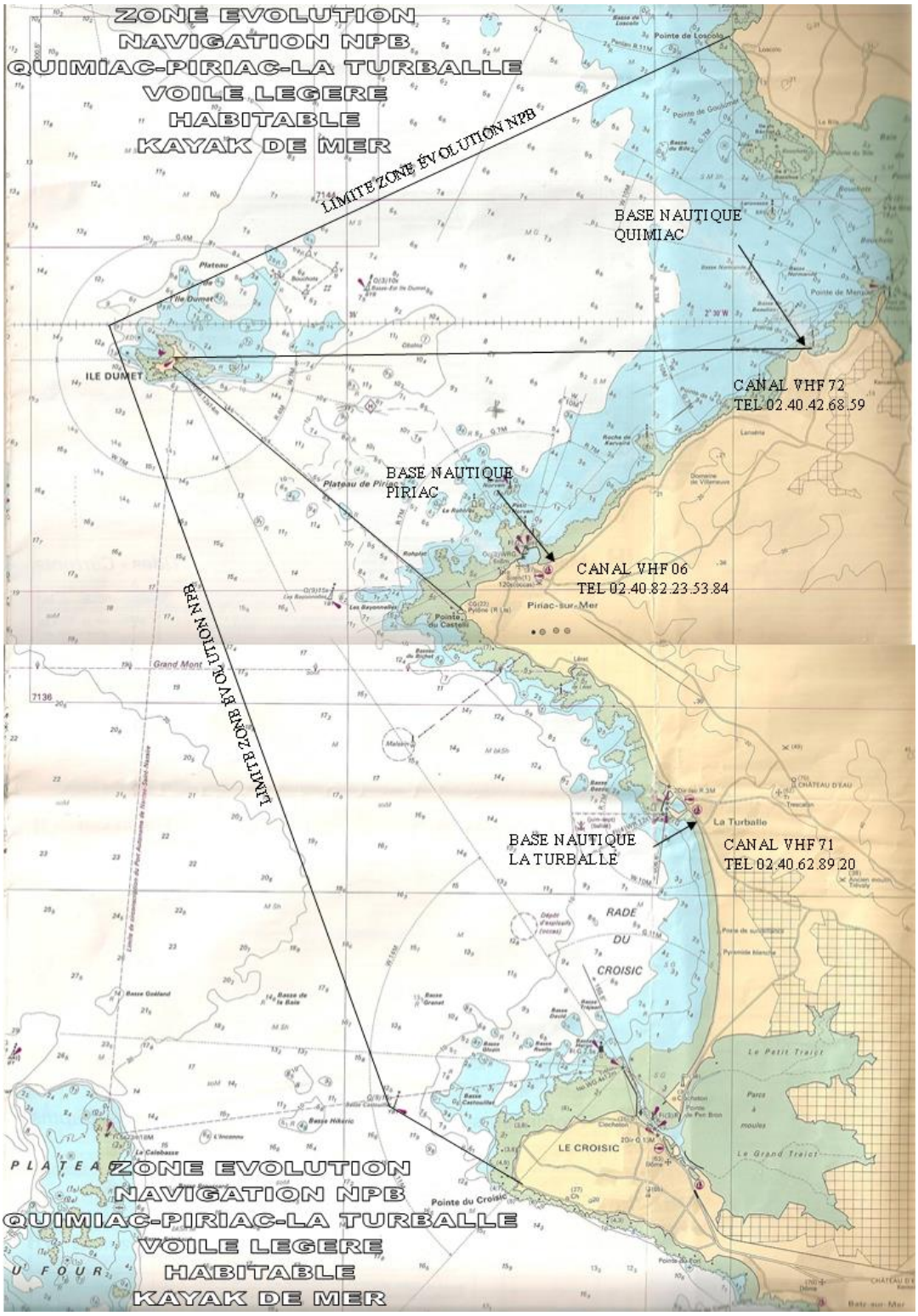

Programme à terre

VENDREDI 08 Octobre 2021

- **20 h 30 repas des équipages hôtel du port de Piriac sur mer**

SAMEDI 09 Octobre 2021

- **20H00 REMISE DES PRIX**

DIMANCHE 10 Octobre 2021 journée de réserve

- **13 h 00, Pot des équipages à l'occasion de la remise des prix**

Documents à renvoyer

Avant le 1er octobre 2021 :

NAUTISME EN PAYS BLANC
3, rue de Port Boucher
BP20
44420 PIRIAC SUR MER

- Bulletin d'inscription du bateau
- Réservation des paniers repas et présence au dîner des équipages
- Règlement des frais de participation pour la course, par chèque ou par virement bancaire (RIB)

Documents supplémentaires à nous présenter le 07 octobre 2021,

- **Pass sanitaire**
- Licences FFVoiles 2021 **ET/ OU** FFSE 2021 validées et tamponnées + **certificat médical apte à la pratique de la voile en compétition obligatoire**

- **Sur place, aucune inscription ne sera prise sans Pass sanitaire et certificat médical**
  Ou licences validées par un médecin ou mention sur la licence FFVoile compétition.

Pour faciliter l'inscription sur place, il est possible de prendre les licences sur place à NPB et si vous avez un certificat médical apte à la pratique de la voile en compétition.

« CHALLENGE YOUENN ROUSSE voile pour tous »
Challenge National FFSE HABITABLES DU 07 au 10 octobre 2021 NPB

NOM DE L'ENTREPRISE…… ;

NOM DU BATEAU

SERIE		**VHF**	OUI	NON

N° VOILE NATIONAL		**N° CAGNARD**	
PORT PUB		**OUI**	NON

CARTE HANDICAP NATIONAL	OUI	NON	***GROUPE brut***	
			Bonus / malus	
			GROUPE NET	

La carte d'identité handicap national
•Photocopie de La carte d'identité handicap national OBLIGATOIRE de mois de 4 ans et moins de 2 ans.

Numéro du téléphone portable du Skipper :

ADRESSE MAIL du skipper : **TEL :**

DATE NAISSANCE		**CLUB**	

DROITS D'ENGAGEMENT taille du bateau : ……..	**……€**	RÈGLEMENT	**CHQ**	**virement**

LISTE DE L'équipage

NOM - PRÉNOM	**ADRESSE**	**CLUB**	**N° LICENCE**
SKIPPER			

- J'accepte de me soumettre aux **Règles de Course** à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.
- J'atteste sur l'honneur que les membres de mon équipage sont **licenciés à la F.F.V**. FFSE ou FSGT
- En tant que licencié de la F.F.V, FFSE OU FSGT je m'engage à respecter les **règlements fédéraux** de la FFVOILE
- ainsi que les **règles de L'ISAF** et en particulier la règle fondamentale : « Il appartient à chaque yacht sous sa responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course ».

Signature du Skipper

Réservation paniers repas - Dîner Des Equipages

Nom de l'entreprise ……..……

Equipage présent au repas des équipages vendredi 24 avril à 20h30 :

OUI NON

Paniers repas équipiers et accompagnateurs

Prix 10 €, composé de :

1 sandwich complet + 1 sandwich simple

1 pâtisserie + fruit

1 bouteille d'eau minérale 25cL

Nous désirons obtenir des paniers repas pour le déjeuner pendant la course pour le :

- **Vendredi ,** nombre de paniers repas : ……
- **Samedi ,** nombre de paniers repas : ……
- **Dimanche ,** nombre de paniers repas : ……
- **Total de paniers repas …… x 10 € = ……..€**

Dîner des équipages vendredi 08 octobre 2021

Noms d'équipiers participants au repas des équipages

Pour les équipages :……..x32€ personnes = …….

Pour les accompagnateurs :……..x32€ personnes = …….

- Règlement 1 chèque pour les paniers repas
- Règlement 1 chèque pour les accompagnateurs diner pour les équipages
- Si virement bien noter l'objet du virement

Règlement par chèque à l'ordre de NAUTISME EN PAYS BLANC

Attention, aucune réservation ne sera prise en compte, si elle n'est pas accompagnée du règlement.

Aucune demande supplémentaire ne pourra être effectuée sur place.

Document à retourner avant 1 octobre 2021 à NAUTISME EN PAYS BLANC

BANQUE POPULAIRE
BANQUE POPULAIRE
ATLANTIQUE
ATLANTIQUE
POPULAIRE

Siège Social : 1 Rue Françoise Sagan – St Herblain – 44 919 NANTES CEDEX 9

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit. Société de courtage d'assurance – Inscription ORIAS numéro 07 004 504. SIREN 857 300 127 RCS Nantes – Code APE 651 D – CCP 10 89 U Nantes. Téléphone : 02 40 40 09 00 – Télécopieur : 02 40 46 49 61 – Internet : www.atlantique.banquepopulaire.fr

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : NAUTISME EN PAYS BLANC

ADRESSE :

MAISON DE LA MER
PORT DE PLAISANCE
44420 PIRIAC SUR MER

DOMICILIATION : BPATL.GUERANDE- 00231

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
13807	00231	30719238443	51

IBAN : FR76 1380 7002 3130 7192 3844 351
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la **BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE** :

- virements, versements...

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

P

Réf. : RIB0001

Vous disposez d'un mois à compter de la date de cet envoi pour nous présenter vos contestations, sauf à prendre votre responsabilité